



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 30 AVRIL 2026 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Lucie LaRoche, présidente
Simon Hatem, Conseiller District 1
Simone Dufour, Conseillère District 3
Daniel Roy, Conseiller District 4
Guillaume Brassard-Bérubé, Conseiller District 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Valérie Gagné, Conseillère District 2
Carl Bolduc, Conseiller District 5

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Lucie LaRoche, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Aucun

3. Direction générale

- 3.1 Adoption - Modification à la résolution 258-2025 - Maintien du niveau du barrage du lac Tourbillon

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.



1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 01.

101-2026

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Simone Dufour
APPUYÉ par Monsieur Simon Hatem
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-2026

3.1 Adoption - Modification à la résolution 258-2025 - Maintien du niveau du barrage du lac Tourbillon

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de modifier la résolution 258-2025 afin de permettre aux services municipaux de gérer le barrage du lac Tourbillon à un niveau inférieur à ce qui a été décrété par le conseil dans la résolution 258-2025;

ATTENDU QUE ce conseil juge nécessaire de maintenir la vanne du barrage à tout temps à une élévation supérieure à 273.48 du niveau moyen des mers, soit l'équivalent de la référence 50 sur la règle du suivi actuelle, afin de préserver la faune aquatique;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Roy
APPUYÉ par Monsieur Guillaume Brassard-Bérubé
ET RÉSOLU :

De modifier la résolution 258-2025 en remplaçant le texte comme suit :

D'ajouter une demi-poutrelle supplémentaire au barrage afin de permettre, dans la mesure du possible, la surélévation du niveau de l'eau durant la période estivale, visant un niveau idéal de 283,8, cote 60 (règle).

D'autoriser le Service de la protection contre l'incendie d'intervenir au besoin sur les installations de retenue du lac Tourbillon afin d'en assurer une gestion sécuritaire pour l'ensemble des riverains et des installations municipales.

D'exiger du Service de la protection contre l'incendie de maintenir, dans la mesure du possible, un niveau d'eau équivalent à 50 sur l'échelle actuelle (273,48) pour la période hivernale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9. Période de questions

À 18 h 04, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 04.

10. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 18 h 04.

Lucie LaRoche, mairesse

Richard Labrecque, greffier-trésorier